



Condamnation par défaut dans l'UE

Par **Selas**, le **04/04/2020** à **14:49**

Bonjour,

Mon père à été condamné à 24 ans de prison par L'italie alors qu'il était déjà incarcérer en en Espagne pour une autre affaire.

Un fois sortie de prison et de retour en France, il a été extradé en Italie afin d'être juger dans les 8 ou 9 mois qui suivait.

Cependant, l'Italie n'a pas fait les démarches nécessaire pour que le procès ait lieu et ils ont garder mon père pendant 6 ans avant de le renvoyer en France pour qu'il puissent purger sa peine. Mais il n'a toujours pas été juger et il risque de purger sa peine sans avoir eu l'opportunité d'être entendu par une cours de justice et de se défendre.

Donc voici ma question, Y a t-il un moyen pour que mon père soi juger pour les faits qui lui sont reprochés ? Que pouvons nous faire dans cette situation ?

Je vous remercie d'avance.